

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS227

présenté par

Mme Fraysse, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Charroux, M. Dolez et M. Sansu

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de maintien d'un niveau de vie satisfaisant »,

les mots :

« d'amélioration du niveau de vie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les retraités doivent, comme le précise l'alinéa 5, avoir droit à une pension en rapport avec leurs revenus, il n'en reste pas moins qu'un projet de réforme des retraites de gauche ne peut s'en tenir au simple maintien du niveau de vie. L'amélioration du niveau de vie des retraités est un objectif plus ambitieux.